

# Comment payer son énergie moins cher

L'association de défense des consommateurs souhaite tirer les prix vers le bas et remédier à la méconnaissance des marchés du gaz et de l'électricité.

Diane Jean

reporters.yr@centrefrance.com

**L'**union fait la force. C'est le mot d'ordre de l'UFC-Que Choisir qui a lancé, pour la quatrième année consécutive, son opération « Énergie moins chère ensemble ». L'action vise d'abord à obtenir les meilleures offres sur les marchés du gaz et de l'électricité aux participants et aussi, à les sensi-



**ENVIRONNEMENT.** Cette année, UFC-Que Choisir va proposer des contrats de deux ans, dont certains d'électricité renouvelable. J. F.

## EN CHIFFRES

**28 %**

des Français seulement distinguent Engie (ex-GDF, gaz) d'EDF (électricité), des sociétés concurrentes

**53 %**

des Français connaissaient leur droit à changer de fournisseur en 2016, contre 33 % en 2011.

Source : baromètre MNE.

biliser à la concurrence.

Jusqu'au 25 septembre inclus, tout un chacun peut s'enregistrer, gratuitement et sans engagement, sur le site [www.choisirensemble.fr](http://www.choisirensemble.fr) ou auprès des antennes locales UFC-Que Choisir. À l'automne, l'association présentera aux inscrits des

contrats à bas prix, obtenus en faisant jouer la concurrence.

En 2016, près de 271.000 personnes avaient pris part à l'opération en France, dont 1.448 dans l'Yonne, selon l'association. Un peu moins de 40 % ont souscrit à l'offre proposée. Un résultat

« décevant » face à un rabais des prix de l'électricité de 23 % par rapport aux tarifs réglementés de vente, dit Nicolas Mouchnino, chargé de mission Énergie à l'UFC-Que Choisir.

Dans un marché totalement ouvert à la concurrence depuis le 1<sup>er</sup> juillet

2007, où s'affrontent une trentaine de fournisseurs dans chacune des énergies, les consommateurs sont réticents à changer d'offre. « Concernant les prix, la qualité de l'énergie, de possibles coupures, il y a des inquiétudes parfois non justifiées », estime Nicolas Mouchnino. ■

## ➔ CONCURRENCE

### FOURNISSEURS

**ALTERNATIFS.** En hausse. La concurrence a gagné du terrain dans l'électricité et le gaz depuis l'ouverture du marché il y a tout juste dix ans. Au premier trimestre 2017, 30 % de la consommation en électricité du pays est alimentée par des fournisseurs alternatifs, 57 % pour le gaz, selon la Commission de régulation de l'énergie. Les historiques EDF et Engie (ex-GDF), restent prépondérants.

### TARIF RÉGLEMENTÉ

#### LA FIN POUR LES PARTICULIERS ?

L'ouverture des marchés s'est accélérée avec la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) pour les entreprises et collectivités locales en 2015. C'est pourquoi les alternatifs souhaitent leur suppression pour les particuliers et les petits professionnels. La semaine dernière, le Conseil d'État a jugé le maintien des TRV pour le gaz contraire au droit européen, un premier pas vers leur disparition, que l'UFC-Que Choisir ne voit pas d'un bon œil. « Le tarif réglementé (fixé par les pouvoirs publics, ndlr) protège les consommateurs en agissant comme un prix plafond impossible à dépasser pour les offres de marché », avait-elle réagi dans un communiqué le 19 juillet.